

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 3366

présenté par
M. Reiss

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Substituer aux mots :

« être humain »

les mots :

« personne âgée de plus de dix-huit ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli, qui tend à interdire le recours à l'euthanasie sur les enfants, y compris les mineurs émancipés.